



DECISION DE RECRUTEMENT

N° 02/DGBM/2025

Le Directeur Général de Barid Media

- Vu la loi n°24-96 du 23 Safar 1418 (29 juin 1997) relative à la poste et aux télécommunications promulguée par le Dahir n°1-97-162 du 2 Rabii II 1418 (7 aout 1997) instituant Barid Al-Maghrib, notamment son titre IV ;
- Vu le Décret n°2-97-814 du 27 Chaoual 1418 (25 février 1998) portant application des dispositions de la loi n°24-96 relative à la poste et aux télécommunications, en ce qui concerne Barid Al-Maghrib ;
- Vu la loi n° 69-00 relative au contrôle financier de l'Etat sur les entreprises publiques et autres organismes promulgués par le dahir n°1-03-195 du 16 Ramadan 1424 (11 novembre 2003) ;
- Vu le Décret n° 2-09-500 ramadan 1430 (3 septembre 2009) autorisant Barid Al Maghrib à créer une filiale dénommée « Barid Media » S.A ;
- Vu le Procès-Verbal du Conseil d'Administration de Barid Media en date du 10/10/2019 actant la nomination du directeur Général de Barid Media à compter du 11/10/2019 ;
- Vu les nécessités du service.

DECIDE

ARTICLE 1 : D'ouvrir la candidature au poste « **Chargé comptabilité fournisseurs et fiscalité** ».

ARTICLE 2 : Le nombre des postes ouverts est fixé et réparti comme suit :

- **01 poste basé à BOUSKOURA.**

ARTICLE 3 : Sont éligibles au poste du **Chargé comptabilité fournisseurs et fiscalité**, les candidats internes ou externes remplissant les conditions ci-après :

- **Bac +5 en économie et gestion ou équivalent.**
- **2 ans d'expérience minimum avec un passage souhaitable dans un cabinet d'audit.**
- **Maîtrise des normes comptables et fiscales marocaines.**

ARTICLE 4 : Les attributions de poste et le profil requis pour l'occuper sont fixés par la fiche de poste ci-jointe.

EQUAD ZAIDI
DIRECTEUR GÉNÉRAL
BARID MEDIA



ARTICLE 5 : Les candidats intéressés doivent envoyer un dossier comprenant les pièces suivantes (*scannées*) :

- Un Curriculum Vitae ;
- Une lettre de motivation ;
- Une copie de la CIN ;
- Une copie du diplôme demandé ;
- Une copie des attestations justifiant l'expérience requise

ARTICLE 6 : Les dossiers de candidatures doivent être envoyés seulement et obligatoirement par voie électronique (en mettant comme objet du mail la référence de l'offre).

Référence	DSCG/CCFF2025
Adresse mail	contact@baridmedia.ma
Date et heure limite	Le 14 NOV 2025

Tout dossier incomplet ou reçu hors délais ne sera pas pris en considération.

Les candidats répondant aux critères requis seront convoqués pour l'entretien d'évaluation, qui portera sur des sujets permettant l'évaluation de l'aptitude du candidat à remplir les missions afférentes au poste à pourvoir.

ARTICLE 7 :

Une commission désignée par le Directeur Général de Barid Media se chargera de mener les entretiens d'évaluation des candidats et de délibérer à l'issue de ces entretiens.

ARTICLE 8 :

La présente décision, ainsi que les résultats de l'entretien de sélection seront affichés dans les locaux de Barid Media et publiés sur le site de l'emploi public : www.emploi-public.ma

Fait à BOUSKOURA le **31 OCT 2025**
 Directeur Général Barid Media